

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 95A

A NE PUBLIER QU'AU  
MOMENT DU DISCOURS

le 5 décembre 1967

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse  
866 United Nations Plaza  
New York, N.Y.  
Plaza 1-5600

ENERGIE ATOMIQUE

Texte de la déclaration du représentant du Canada,  
M. le député Hugh Faulkner, sur le rapport de  
l'Agence internationale de l'Energie atomique  
(Point 14), le mardi 5 décembre 1967.

Monsieur le Président,

Etant l'un des pays les plus avancés dans le domaine de la mise en valeur de l'énergie nucléaire, y compris la production de matière brute, le Canada s'est toujours intéressé à la collaboration internationale en ce domaine et a constamment désiré jouer un rôle constructif dans les entreprises de l'Agence internationale de l'Energie atomique. C'est dans cet esprit que la délégation du Canada a examiné le dernier rapport de l'AIEA couvrant la période du 1er juillet 1966 au 30 juin 1967.

Créée depuis quelques années seulement, l'Agence internationale de l'Energie atomique a su prouver qu'elle pouvait rendre d'immenses services à la collectivité internationale en favorisant l'application de l'énergie atomique à des usages pacifiques de plus en plus nombreux. Le rapport annuel du Conseil des Gouverneurs à la Conférence générale fait état de la variété de cette activité. Dans le domaine de l'assistance technique, l'Agence a fourni les services d'experts aux pays membres, créé des bourses d'étude et organisé des cours de formation internationaux et régionaux. Le programme d'assistance technique de l'Agence est financé par un budget de fonctionnement volontaire qui n'a pas atteint, ces dernières années, le niveau désiré de 2 millions de dollars. Cela est malheureux, surtout si l'on considère que l'objectif fixé n'aurait même pas permis à l'Agence de répondre à toutes les demandes de programmes. Il sera donc nécessaire de continuer à établir des priorités parmi les demandes afin d'assurer que les fonds limités du programme d'assistance technique de l'Agence seront utilisés de la meilleure façon possible.

Le nombre et la capacité des centrales nucléaires, prévues ou en construction à travers le monde, s'accroissent rapidement. Face à ce développement, l'Agence a tenté d'accroître la collaboration internationale dans la recherche sur les réacteurs et l'échange de renseignements, en plus d'examiner les aspects pratiques des problèmes rencontrés aux premières étapes de la réalisation des projets de centrales nucléaires.



En collaboration avec d'autres organisations internationales, l'Agence internationale de l'Energie atomique a encouragé des recherches sur l'application de l'énergie nucléaire à l'alimentation, l'agriculture et la médecine, de même qu'à la biologie des radiations. Elle a aussi élaboré et mis en vigueur des codes et des normes internationaux visant à protéger la santé et à assurer la sécurité des personnes qui viennent en contact avec des matières et des installations nucléaires, et veille à leur application.

Au moyen de colloques et de groupes d'étude scientifiques, l'Agence a continué à encourager l'échange de renseignements sur la recherche nucléaire. Reconnaisant l'importance de la tendance vers la mécanisation de plus en plus poussée des systèmes d'informations, l'Agence examine actuellement la possibilité d'établir un centre international de renseignements sur le domaine nucléaire qui permettrait d'intégrer les principaux centres de documentation nationaux et régionaux.

Une autre fonction de l'Agence qui est de la plus haute importance c'est l'établissement et le maintien d'un système de garanties internationales visant à assurer que les matières et les installations nucléaires destinées à des utilisations pacifiques ne sont pas détournées vers des fins militaires. Le Canada a accordé son entier appui à l'activité de l'Agence dans ce domaine et aux efforts faits pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Le Gouvernement du Canada a pour pratique de ne jamais conclure de contrats pour l'exportation de matières et d'équipement nucléaires sans conclure avec le gouvernement récipiendaire une entente pour assurer, au moyen d'une vérification et d'un contrôle appropriés, que le matériel et l'équipement ne seront utilisés qu'à des fins pacifiques.

Le Canada a donc accueilli avec satisfaction la déclaration du Directeur général à la onzième session de la Conférence générale de l'AIEA; ce dernier a alors déclaré que l'Agence a un rôle important à jouer dans la mise en pratique de garanties concernant la non-prolifération des armes nucléaires et que l'Agence veillerait à reviser continuellement ses méthodes et pratiques pour en assurer le maximum d'efficacité et pour tenir compte de la situation en évolution constante. Le Canada est aussi très heureux de la déclaration du Président de la Conférence générale sur le travail du Comité des 18 puissances sur le désarmement à Genève et sur la tâche que l'on pourra confier à l'Agence concernant l'élaboration de garanties. Le Président de la Conférence générale a affirmé qu'une telle tâche était conforme aux buts poursuivis par l'Agence et s'est dit confiant que la Conférence s'attendait en conséquence à ce qu'il déclare que l'Agence est prête à entreprendre cette tâche et à ce qu'il prenne les dispositions nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de la lourde tâche qu'on pourrait lui confier.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de profiter de l'occasion pour féliciter, au nom du Gouvernement du Canada, Monsieur Eklund, le distingué Directeur général de l'Agence, et tout son personnel, pour les réalisations que j'ai mentionnées et les autres dont nous leur sommes redevables. Je rappelle que le Canada est déterminé à apporter à l'Agence sa collaboration entière pour lui permettre de faire profiter l'humanité de nouvelles utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]

La délégation du Canada sera donc heureuse de voter en faveur du projet de résolution contenu dans le document A/L.534 dont les auteurs sont les délégations de l'Argentine, de la Bulgarie et de l'Indonésie.

Monsieur le Président je vous remercie.

